



## Separation avec le conjoint

Par **camajo**, le **22/06/2009** à **16:09**

Bonjour,  
je quitte le domicile conjugale (ou nous vivions en union libre) avec mes trois enfants en bas ages (garcon de 4 ans jumelles de 3 ans).j ai une question qui s impose , dois je declarer mes enfants sur la declaration des revenus 2008 ou pas ,car l annee a commencer de 6 mois ,pour mes demarches administratives (CAF, dossier de logement...)qui vont suivrent? merci de votre reponse et de votre aide

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **20:10**

Bonsoir,

Déjà, vous ne quittez pas le domicile conjugal puisque vous n'êtes pas mariée.

Quant à votre déclaration de revenus, elle concerne l'année 2008 et non l'année 2009.

Puisque votre situation a changé en 2009, vous en informez la CAF.

Cordialement.

Par **camajo**, le **23/06/2009** à **10:28**

bonjour, merci de ta reponse Laure.Je vais t expliquer un peu ce qui m arrive.Cela fait dix ans

que je suis avec mon conjoint et j'ai subi à plusieurs reprises des violences physiques au début de notre relation. Ensuite après qu'il est obtenu un travail fixe et qu'il avait marié nous avons eu un enfant, quatorze mois plus tard des jumeaux, ce qui a fait prendre peur au conjoint, qui l'a manifesté par une grande absence du domicile. Toutefois suite à son absence et moi mon surmenage avec les petits le couple a chuté complètement. Aujourd'hui entre nous ces disputes à répétition de sa part des insultes et des menaces permanentes. C'est pour cela qu'avec l'aide d'une assistante sociale je me retrouve peut-être le 25 juin dans deux jours, en maison d'accueil avec mes petits. D'où je quitte le domicile et d'où ma question des impôts pour mes démarches administratives. J'ai souffert pendant dix ans par période mais aujourd'hui je n'en peux plus, je ne veux pas laisser mes enfants au milieu de tout ça. Je te remercie encore de m'avoir répondu.

Par **Marion2**, le **23/06/2009** à **12:02**

Bon courage à vous et à vos petits camajó. Vous avez pris la bonne solution.